

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, CARILLO Alain.

**Absents excusés** : PLOQUIN Nadine qui a donné procuration à GÉA Isabelle et SUDRE Danielle qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

**TARIFS REPAS DES ESTIVANTS DU 15 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas des estivants à 15 € par adulte et 12 € par enfant jusqu'à 12 ans.

**EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE**

Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à l'alimentation de la parcelle AD n°329 (Villeroige la Crémade).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs de **4548€** (soit 60% du montant total).

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,**

**RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS 2018**

**Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 10 agents saisonniers durant la prochaine saison estivale, soit du 2 Juillet au 31 Août 2018**

Chaque agent effectuera 70 heures (soit deux semaines) et sera rémunéré sur la base de traitement des adjoints techniques territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon.

**EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Considérant que les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de l'Aude.**

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLU**

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2008.

Depuis lors, le régime juridique des P.L.U. a été largement modifié par plusieurs textes fondateurs parmi lesquels :

- **La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**, dite Loi Grenelle II, qui place le développement durable au cœur des projets de territoire,
- **La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite Loi ALUR, qui consacre les principes de densification, de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et qui engage un mouvement de modernisation de fond et de forme des P.L.U. La loi ALUR a notamment eu pour effet de supprimer le coefficient d'occupation des sols (COS).

Compte tenu de ces évolutions, la commune entend faire évoluer son document afin de disposer d'un outil de planification modernisé et performant lui permettant de définir un nouveau parti d'aménagement à moyen et long termes.

Dans ce contexte, en application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme visent à :

- **La préservation des espaces naturels et des paysages, les rives de l'Orbieu, la vallée de l'Orbieu**
- **La protection de l'activité agricole, et le maintien des milieux ouverts**
- **La protection de la biodiversité, zone Natura 2000, continuités écologiques et TVB présentes**
- **La prise en compte des risques naturels et technologiques, PPRI, PPRIF**
- **La gestion économe de l'espace, étude de densités des quartiers pavillonnaires, études de reconversion du centre historique**
- **L'équilibre entre renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, l'adaptation des surfaces ouvertes à l'urbanisation**
- **La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, notamment le centre historique, le quartier de la tour,**
- **La mise en valeur de l'espace urbain global: entrées de villes, traversée, liaisons piétonnes**
- **Le développement des activités économiques à vocation touristiques: démarche village d'art avec la tour**
- **Le développement des équipements associés au vieillissement de la population et à la mixité de celle-ci au niveau du village: création d'un quartier comprenant une résidence mixte seniors/ jeunes**

En application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les modalités de concertation suivantes :

- **Informations sur le site internet de la commune et affichage dans les panneaux d'information au public, après chaque étape de l'élaboration (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement)**
- **La tenue de trois réunions publiques**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **PRESCRIRE la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;**
- **APPROUVER les objectifs poursuivis afférents au Plan Local d'Urbanisme tels que proposés dans la présente délibération ;**
- **APPROUVER les modalités de concertation avec le public afférente au Plan Local d'Urbanisme, telles que proposées dans la présente délibération ;**
- **MANDATER Madame le Maire pour diligenter et lui donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme ;**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan Local d'Urbanisme au budget des exercices concerné.**

### **ETUDE FAISABILITE DU DONJON, DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la consultation de plusieurs architectes, Mme le Maire expose que le coût de l'étude préalable de faisabilité du Donjon s'élève à 6500€ HT.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTER la réalisation de l'étude de faisabilité du Donjon de Fabrezan**
- **SOLLICITER une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'effectuer, presque 20 ans après la dernière restauration, une visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan afin de permettre à cet instrument de fonctionner dans les meilleures conditions.

Vu le devis de la manufacture d'Orgues Claude BERGER pour montant de 4050€ HT, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTER la visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan**
- **SOLLICITER une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1°) Protection du Monument aux Morts à la Conservation Régionale des Monuments Historiques

Mme le Maire expose au conseil municipal la demande de la DRAC pour une éventuelle protection à la conservation régionale des Monuments Historiques du monument aux morts, œuvre du sculpteur Firmin Michelet,  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

### 2°) Conseil Communautaire du 11 Juillet à Fabrezan

Mme le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Juillet à 18h15. Elle invite l'ensemble du conseil municipal à y participer.

### 3°) Inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade

Mme le Maire rappelle que l'inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade aura lieu le **29 Juin à 18h30**, suivie d'un apéritif dînatoire.

### 4°) Diffusion du livret « histoire, patrimoine, culture »

Mme le Maire informe l'assemblée de l'édition et de la distribution à la population du livret « histoire, patrimoine, culture » dans lequel ont été insérés le résultat du questionnaire « Bien vivre au village », l'agenda des festivités de l'été et une information sur le transport à la demande.

Elle rappelle tous les moyens de communication mis en place par la Municipalité :

Panneaux informations extérieurs, page facebook, site internet, réunion publique à Villerouge la Crémade, mailings et téléphone portable et présente un nouveau moyen de communication appelée « PANNEAU POCKET » mis à la disposition des administrés, **il suffit de télécharger l'application sur leur smartphone.**

### 5°) Sécurisation des entrées de village et de la traverse de Villerouge

Mme le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études INDIS, missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au croisement de l'avenue Saint-Marc et sur la traverse de Villerouge, déposera la demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France en juillet, l'appel d'offres sera lancé par la suite pour un **démarrage des travaux aux environs du mois de Novembre.**

### 6°) Mutation d'un agent

Mme le Maire informe l'assemblée de la mutation d'un agent municipal aux services techniques de la CCRLCM au 1<sup>er</sup> août 2018.

### 7°) informations des adjoints dans leurs délégations :

- Mr Blanquer informe que les WC ont été réalisés aux baignoires par les services techniques ainsi que l'aménagement d'un placard au foyer.
- Mr Bouamriou expose qu'un conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 juin. Des WC aux normes PMR seront réalisés à côté du local pétanque **par les associations locales ; la Mairie fournira les matériaux.**  
Le prochain conseil d'école aura lieu le 26 Juin et le repas de l'école se déroulera le 29 Juin.

Il prend également contact avec plusieurs entreprises pour solliciter des devis concernant la réfection du sol et de la toiture de la salle polyvalente. Une demande de subvention sera déposée en octobre.

- Mme Ballester rappelle le déroulement des festivités du 21 Juin, 14 Juillet et 15 Août.  
Elle informe également que la journée « artistes en campagne » initialement prévue à Fabrezan se déroulera à Saint-Laurent de la Cabrerisse, la salle des fêtes n'étant pas assez grande pour recevoir tous les exposants.
- Mme BARO informe l'assemblée que **Lucile BLANC, native de Fabrezan, se produira en concert le jeudi 8 Août à partir de 21h sur la place Saint Hubert.**  
Une marche des conteurs aura lieu le 9 Août avec réception des marcheurs et des conteurs à Villerouge à 16h30. A cette occasion, à 21h une soirée contes aura lieu à la chapelle Notre Dame de Consolation, entrée gratuite.  
La Directrice du service culturel de la CCRLCM s'est rendue au Musée Charles Cros pour proposer un spectacle en novembre prochain.

***Mme le Maire informe qu'aucune subvention n'a été attribuée par le département et l'agence de l'eau concernant la deuxième tranche de réfection du réseau d'eau potable et la création d'un poste de refoulement avenue de l'ancienne Gare.***

***Une rencontre avec les services de VEOLIA et de l'ATD aura lieu à la Mairie le 25 Juin afin de porter une réflexion sur la priorité des travaux à réaliser afin d'améliorer le rendement de la distribution d'eau potable sur le village.***

Mme le Maire a levé la séance à 22h25.

#### INTERVENTION DU PORTEUR DE PROJETS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Mme Jacqueline ROUGER a présenté le bilan des questionnaires « Bien vivre au village » distribués à la population
- Un état des lieux concernant l'emplacement des containers et des colonnes a été réalisé. La commission note qu'ils sont en nombre suffisants mais mal répartis sur le territoire. ***les propositions seront étudiées par la commission travaux-voirie.***
- La commission mène une réflexion sur les actions à mener pour le respect de l'environnement sur la commune.
- La commission propose de réfléchir à une animation autour du Moulin de la Serre.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, CARILLO Alain.

**Absents excusés** : PLOQUIN Nadine qui a donné procuration à GÉA Isabelle et SUDRE Danielle qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

**TARIFS REPAS DES ESTIVANTS DU 15 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas des estivants à 15 € par adulte et 12 € par enfant jusqu'à 12 ans.

**EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE**

Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à l'alimentation de la parcelle AD n°329 (Villeroige la Crémade).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs de **4548€** (soit 60% du montant total).

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,**

**RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS 2018**

**Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 10 agents saisonniers durant la prochaine saison estivale, soit du 2 Juillet au 31 Août 2018**

Chaque agent effectuera 70 heures (soit deux semaines) et sera rémunéré sur la base de traitement des adjoints techniques territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon.

**EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Considérant que les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de l'Aude.**

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLU**

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2008.

Depuis lors, le régime juridique des P.L.U. a été largement modifié par plusieurs textes fondateurs parmi lesquels :

- **La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**, dite Loi Grenelle II, qui place le développement durable au cœur des projets de territoire,
- **La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite Loi ALUR, qui consacre les principes de densification, de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et qui engage un mouvement de modernisation de fond et de forme des P.L.U. La loi ALUR a notamment eu pour effet de supprimer le coefficient d'occupation des sols (COS).

Compte tenu de ces évolutions, la commune entend faire évoluer son document afin de disposer d'un outil de planification modernisé et performant lui permettant de définir un nouveau parti d'aménagement à moyen et long termes.

Dans ce contexte, en application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme visent à :

- **La préservation des espaces naturels et des paysages, les rives de l'Orbieu, la vallée de l'Orbieu**
- **La protection de l'activité agricole, et le maintien des milieux ouverts**
- **La protection de la biodiversité, zone Natura 2000, continuités écologiques et TVB présentes**
- **La prise en compte des risques naturels et technologiques, PPRI, PPRIF**
- **La gestion économe de l'espace, étude de densités des quartiers pavillonnaires, études de reconversion du centre historique**
- **L'équilibre entre renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, l'adaptation des surfaces ouvertes à l'urbanisation**
- **La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, notamment le centre historique, le quartier de la tour,**
- **La mise en valeur de l'espace urbain global: entrées de villes, traversée, liaisons piétonnes**
- **Le développement des activités économiques à vocation touristiques: démarche village d'art avec la tour**
- **Le développement des équipements associés au vieillissement de la population et à la mixité de celle-ci au niveau du village: création d'un quartier comprenant une résidence mixte seniors/ jeunes**

En application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les modalités de concertation suivantes :

- **Informations sur le site internet de la commune et affichage dans les panneaux d'information au public, après chaque étape de l'élaboration (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement)**
- **La tenue de trois réunions publiques**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **PRESCRIRE la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;**
- **APPROUVER les objectifs poursuivis afférents au Plan Local d'Urbanisme tels que proposés dans la présente délibération ;**
- **APPROUVER les modalités de concertation avec le public afférente au Plan Local d'Urbanisme, telles que proposées dans la présente délibération ;**
- **MANDATER Madame le Maire pour diligenter et lui donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme ;**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan Local d'Urbanisme au budget des exercices concerné.**

### **ETUDE FAISABILITE DU DONJON, DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la consultation de plusieurs architectes, Mme le Maire expose que le coût de l'étude préalable de faisabilité du Donjon s'élève à 6500€ HT.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la réalisation de l'étude de faisabilité du Donjon de Fabrezan**
- **SOLLICITE une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'effectuer, presque 20 ans après la dernière restauration, une visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan afin de permettre à cet instrument de fonctionner dans les meilleures conditions.

Vu le devis de la manufacture d'Orgues Claude BERGER pour montant de 4050€ HT, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan**
- **SOLLICITE une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**



## QUESTIONS DIVERSES :

### 1°) Protection du Monument aux Morts à la Conservation Régionale des Monuments Historiques

Mme le Maire expose au conseil municipal la demande de la DRAC pour une éventuelle protection à la conservation régionale des Monuments Historiques du monument aux morts, œuvre du sculpteur Firmin Michelet,  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

### 2°) Conseil Communautaire du 11 Juillet à Fabrezan

Mme le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Juillet à 18h15. Elle invite l'ensemble du conseil municipal à y participer.

### 3°) Inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade

Mme le Maire rappelle que l'inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade aura lieu le **29 Juin à 18h30**, suivie d'un apéritif dînatoire.

### 4°) Diffusion du livret « histoire, patrimoine, culture »

Mme le Maire informe l'assemblée de l'édition et de la distribution à la population du livret « histoire, patrimoine, culture » dans lequel ont été insérés le résultat du questionnaire « Bien vivre au village », l'agenda des festivités de l'été et une information sur le transport à la demande.

Elle rappelle tous les moyens de communication mis en place par la Municipalité :

Panneaux informations extérieurs, page facebook, site internet, réunion publique à Villerouge la Crémade, mailings et téléphone portable et présente un nouveau moyen de communication appelée « PANNEAU POCKET » mis à la disposition des administrés, **il suffit de télécharger l'application sur leur smartphone.**

### 5°) Sécurisation des entrées de village et de la traverse de Villerouge

Mme le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études INDIS, missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au croisement de l'avenue Saint-Marc et sur la traverse de Villerouge, déposera la demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France en juillet, l'appel d'offres sera lancé par la suite pour un **démarrage des travaux aux environs du mois de Novembre.**

### 6°) Mutation d'un agent

Mme le Maire informe l'assemblée de la mutation d'un agent municipal aux services techniques de la CCRLCM au 1<sup>er</sup> août 2018.

### 7°) informations des adjoints dans leurs délégations :

- Mr Blanquer informe que les WC ont été réalisés aux baignoires par les services techniques ainsi que l'aménagement d'un placard au foyer.
- Mr Bouamriou expose qu'un conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 juin. Des WC aux normes PMR seront réalisés à côté du local pétanque **par les associations locales ; la Mairie fournira les matériaux.**  
Le prochain conseil d'école aura lieu le 26 Juin et le repas de l'école se déroulera le 29 Juin.

Il prend également contact avec plusieurs entreprises pour solliciter des devis concernant la réfection du sol et de la toiture de la salle polyvalente. Une demande de subvention sera déposée en octobre.

- Mme Ballester rappelle le déroulement des festivités du 21 Juin, 14 Juillet et 15 Août.  
Elle informe également que la journée « artistes en campagne » initialement prévue à Fabrezan se déroulera à Saint-Laurent de la Cabrerisse, la salle des fêtes n'étant pas assez grande pour recevoir tous les exposants.
- Mme BARO informe l'assemblée que **Lucile BLANC, native de Fabrezan, se produira en concert le jeudi 8 Août à partir de 21h sur la place Saint Hubert.**  
Une marche des conteurs aura lieu le 9 Août avec réception des marcheurs et des conteurs à Villerouge à 16h30. A cette occasion, à 21h une soirée contes aura lieu à la chapelle Notre Dame de Consolation, entrée gratuite.  
La Directrice du service culturel de la CCRLCM s'est rendue au Musée Charles Cros pour proposer un spectacle en novembre prochain.

***Mme le Maire informe qu'aucune subvention n'a été attribuée par le département et l'agence de l'eau concernant la deuxième tranche de réfection du réseau d'eau potable et la création d'un poste de refoulement avenue de l'ancienne Gare.***

***Une rencontre avec les services de VEOLIA et de l'ATD aura lieu à la Mairie le 25 Juin afin de porter une réflexion sur la priorité des travaux à réaliser afin d'améliorer le rendement de la distribution d'eau potable sur le village.***

Mme le Maire a levé la séance à 22h25.

#### INTERVENTION DU PORTEUR DE PROJETS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Mme Jacqueline ROUGER a présenté le bilan des questionnaires « Bien vivre au village » distribués à la population
- Un état des lieux concernant l'emplacement des containers et des colonnes a été réalisé. La commission note qu'ils sont en nombre suffisants mais mal répartis sur le territoire. ***les propositions seront étudiées par la commission travaux-voirie.***
- La commission mène une réflexion sur les actions à mener pour le respect de l'environnement sur la commune.
- La commission propose de réfléchir à une animation autour du Moulin de la Serre.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, CARILLO Alain.

**Absents excusés** : PLOQUIN Nadine qui a donné procuration à GÉA Isabelle et SUDRE Danielle qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

**TARIFS REPAS DES ESTIVANTS DU 15 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas des estivants à 15 € par adulte et 12 € par enfant jusqu'à 12 ans.

**EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE**

Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à l'alimentation de la parcelle AD n°329 (Villeroige la Crémade).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs de **4548€** (soit 60% du montant total).

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,**

**RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS 2018**

**Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 10 agents saisonniers durant la prochaine saison estivale, soit du 2 Juillet au 31 Août 2018**

Chaque agent effectuera 70 heures (soit deux semaines) et sera rémunéré sur la base de traitement des adjoints techniques territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon.

**EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Considérant que les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de l'Aude.**

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLU**

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2008.

Depuis lors, le régime juridique des P.L.U. a été largement modifié par plusieurs textes fondateurs parmi lesquels :

- **La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**, dite Loi Grenelle II, qui place le développement durable au cœur des projets de territoire,
- **La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite Loi ALUR, qui consacre les principes de densification, de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et qui engage un mouvement de modernisation de fond et de forme des P.L.U. La loi ALUR a notamment eu pour effet de supprimer le coefficient d'occupation des sols (COS).

Compte tenu de ces évolutions, la commune entend faire évoluer son document afin de disposer d'un outil de planification modernisé et performant lui permettant de définir un nouveau parti d'aménagement à moyen et long termes.

Dans ce contexte, en application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme visent à :

- **La préservation des espaces naturels et des paysages, les rives de l'Orbieu, la vallée de l'Orbieu**
- **La protection de l'activité agricole, et le maintien des milieux ouverts**
- **La protection de la biodiversité, zone Natura 2000, continuités écologiques et TVB présentes**
- **La prise en compte des risques naturels et technologiques, PPRI, PPRIF**
- **La gestion économe de l'espace, étude de densités des quartiers pavillonnaires, études de reconversion du centre historique**
- **L'équilibre entre renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, l'adaptation des surfaces ouvertes à l'urbanisation**
- **La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, notamment le centre historique, le quartier de la tour,**
- **La mise en valeur de l'espace urbain global: entrées de villes, traversée, liaisons piétonnes**
- **Le développement des activités économiques à vocation touristiques: démarche village d'art avec la tour**
- **Le développement des équipements associés au vieillissement de la population et à la mixité de celle-ci au niveau du village: création d'un quartier comprenant une résidence mixte seniors/ jeunes**

En application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les modalités de concertation suivantes :

- **Informations sur le site internet de la commune et affichage dans les panneaux d'information au public, après chaque étape de l'élaboration (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement)**
- **La tenue de trois réunions publiques**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **PRESCRIRE la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;**
- **APPROUVER les objectifs poursuivis afférents au Plan Local d'Urbanisme tels que proposés dans la présente délibération ;**
- **APPROUVER les modalités de concertation avec le public afférente au Plan Local d'Urbanisme, telles que proposées dans la présente délibération ;**
- **MANDATER Madame le Maire pour diligenter et lui donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme ;**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan Local d'Urbanisme au budget des exercices concerné.**

### **ETUDE FAISABILITE DU DONJON, DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la consultation de plusieurs architectes, Mme le Maire expose que le coût de l'étude préalable de faisabilité du Donjon s'élève à 6500€ HT.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTER la réalisation de l'étude de faisabilité du Donjon de Fabrezan**
- **SOLLICITER une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'effectuer, presque 20 ans après la dernière restauration, une visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan afin de permettre à cet instrument de fonctionner dans les meilleures conditions.

Vu le devis de la manufacture d'Orgues Claude BERGER pour montant de 4050€ HT, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTER la visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan**
- **SOLLICITER une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1°) Protection du Monument aux Morts à la Conservation Régionale des Monuments Historiques

Mme le Maire expose au conseil municipal la demande de la DRAC pour une éventuelle protection à la conservation régionale des Monuments Historiques du monument aux morts, œuvre du sculpteur Firmin Michelet,  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

### 2°) Conseil Communautaire du 11 Juillet à Fabrezan

Mme le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Juillet à 18h15. Elle invite l'ensemble du conseil municipal à y participer.

### 3°) Inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade

Mme le Maire rappelle que l'inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade aura lieu le **29 Juin à 18h30**, suivie d'un apéritif dînatoire.

### 4°) Diffusion du livret « histoire, patrimoine, culture »

Mme le Maire informe l'assemblée de l'édition et de la distribution à la population du livret « histoire, patrimoine, culture » dans lequel ont été insérés le résultat du questionnaire « Bien vivre au village », l'agenda des festivités de l'été et une information sur le transport à la demande.

Elle rappelle tous les moyens de communication mis en place par la Municipalité :

Panneaux informations extérieurs, page facebook, site internet, réunion publique à Villerouge la Crémade, mailings et téléphone portable et présente un nouveau moyen de communication appelée « PANNEAU POCKET » mis à la disposition des administrés, **il suffit de télécharger l'application sur leur smartphone.**

### 5°) Sécurisation des entrées de village et de la traverse de Villerouge

Mme le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études INDIS, missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au croisement de l'avenue Saint-Marc et sur la traverse de Villerouge, déposera la demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France en juillet, l'appel d'offres sera lancé par la suite pour un **démarrage des travaux aux environs du mois de Novembre.**

### 6°) Mutation d'un agent

Mme le Maire informe l'assemblée de la mutation d'un agent municipal aux services techniques de la CCRLCM au 1<sup>er</sup> août 2018.

### 7°) informations des adjoints dans leurs délégations :

- Mr Blanquer informe que les WC ont été réalisés aux bains douches par les services techniques ainsi que l'aménagement d'un placard au foyer.
- Mr Bouamriou expose qu'un conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 juin. Des WC aux normes PMR seront réalisés à côté du local pétanque **par les associations locales ; la Mairie fournira les matériaux.**  
Le prochain conseil d'école aura lieu le 26 Juin et le repas de l'école se déroulera le 29 Juin.

Il prend également contact avec plusieurs entreprises pour solliciter des devis concernant la réfection du sol et de la toiture de la salle polyvalente. Une demande de subvention sera déposée en octobre.

- Mme Ballester rappelle le déroulement des festivités du 21 Juin, 14 Juillet et 15 Août.  
Elle informe également que la journée « artistes en campagne » initialement prévue à Fabrezan se déroulera à Saint-Laurent de la Cabrerisse, la salle des fêtes n'étant pas assez grande pour recevoir tous les exposants.
- Mme BARO informe l'assemblée que **Lucile BLANC, native de Fabrezan, se produira en concert le jeudi 8 Août à partir de 21h sur la place Saint Hubert.**  
Une marche des conteurs aura lieu le 9 Août avec réception des marcheurs et des conteurs à Villerouge à 16h30. A cette occasion, à 21h une soirée contes aura lieu à la chapelle Notre Dame de Consolation, entrée gratuite.  
La Directrice du service culturel de la CCRLCM s'est rendue au Musée Charles Cros pour proposer un spectacle en novembre prochain.

***Mme le Maire informe qu'aucune subvention n'a été attribuée par le département et l'agence de l'eau concernant la deuxième tranche de réfection du réseau d'eau potable et la création d'un poste de refoulement avenue de l'ancienne Gare.***

***Une rencontre avec les services de VEOLIA et de l'ATD aura lieu à la Mairie le 25 Juin afin de porter une réflexion sur la priorité des travaux à réaliser afin d'améliorer le rendement de la distribution d'eau potable sur le village.***

Mme le Maire a levé la séance à 22h25.

#### INTERVENTION DU PORTEUR DE PROJETS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Mme Jacqueline ROUGER a présenté le bilan des questionnaires « Bien vivre au village » distribués à la population
- Un état des lieux concernant l'emplacement des containers et des colonnes a été réalisé. La commission note qu'ils sont en nombre suffisants mais mal répartis sur le territoire. ***les propositions seront étudiées par la commission travaux-voirie.***
- La commission mène une réflexion sur les actions à mener pour le respect de l'environnement sur la commune.
- La commission propose de réfléchir à une animation autour du Moulin de la Serre.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, CARILLO Alain.

**Absents excusés** : PLOQUIN Nadine qui a donné procuration à GÉA Isabelle et SUDRE Danielle qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

**TARIFS REPAS DES ESTIVANTS DU 15 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas des estivants à 15 € par adulte et 12 € par enfant jusqu'à 12 ans.

**EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE**

Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à l'alimentation de la parcelle AD n°329 (Villeroige la Crémade).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs de **4548€** (soit 60% du montant total).

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,**

**RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS 2018**

**Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 10 agents saisonniers durant la prochaine saison estivale, soit du 2 Juillet au 31 Août 2018**

Chaque agent effectuera 70 heures (soit deux semaines) et sera rémunéré sur la base de traitement des adjoints techniques territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon.

**EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Considérant que les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :



- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de l'Aude.**

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLU**

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2008.

Depuis lors, le régime juridique des P.L.U. a été largement modifié par plusieurs textes fondateurs parmi lesquels :

- **La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**, dite Loi Grenelle II, qui place le développement durable au cœur des projets de territoire,
- **La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite Loi ALUR, qui consacre les principes de densification, de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et qui engage un mouvement de modernisation de fond et de forme des P.L.U. La loi ALUR a notamment eu pour effet de supprimer le coefficient d'occupation des sols (COS).

Compte tenu de ces évolutions, la commune entend faire évoluer son document afin de disposer d'un outil de planification modernisé et performant lui permettant de définir un nouveau parti d'aménagement à moyen et long termes.

Dans ce contexte, en application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme visent à :

- **La préservation des espaces naturels et des paysages, les rives de l'Orbieu, la vallée de l'Orbieu**
- **La protection de l'activité agricole, et le maintien des milieux ouverts**
- **La protection de la biodiversité, zone Natura 2000, continuités écologiques et TVB présentes**
- **La prise en compte des risques naturels et technologiques, PPRI, PPRIF**
- **La gestion économe de l'espace, étude de densités des quartiers pavillonnaires, études de reconversion du centre historique**
- **L'équilibre entre renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, l'adaptation des surfaces ouvertes à l'urbanisation**
- **La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, notamment le centre historique, le quartier de la tour,**
- **La mise en valeur de l'espace urbain global: entrées de villes, traversée, liaisons piétonnes**
- **Le développement des activités économiques à vocation touristiques: démarche village d'art avec la tour**
- **Le développement des équipements associés au vieillissement de la population et à la mixité de celle-ci au niveau du village: création d'un quartier comprenant une résidence mixte seniors/ jeunes**

En application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les modalités de concertation suivantes :

- **Informations sur le site internet de la commune et affichage dans les panneaux d'information au public, après chaque étape de l'élaboration (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement)**
- **La tenue de trois réunions publiques**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **PRESCRIRE la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;**
- **APPROUVER les objectifs poursuivis afférents au Plan Local d'Urbanisme tels que proposés dans la présente délibération ;**
- **APPROUVER les modalités de concertation avec le public afférente au Plan Local d'Urbanisme, telles que proposées dans la présente délibération ;**
- **MANDATER Madame le Maire pour diligenter et lui donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme ;**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan Local d'Urbanisme au budget des exercices concerné.**

### **ETUDE FAISABILITE DU DONJON, DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la consultation de plusieurs architectes, Mme le Maire expose que le coût de l'étude préalable de faisabilité du Donjon s'élève à 6500€ HT.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la réalisation de l'étude de faisabilité du Donjon de Fabrezan**
- **SOLLICITE une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'effectuer, presque 20 ans après la dernière restauration, une visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan afin de permettre à cet instrument de fonctionner dans les meilleures conditions.

Vu le devis de la manufacture d'Orgues Claude BERGER pour montant de 4050€ HT, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan**
- **SOLLICITE une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1°) Protection du Monument aux Morts à la Conservation Régionale des Monuments Historiques

Mme le Maire expose au conseil municipal la demande de la DRAC pour une éventuelle protection à la conservation régionale des Monuments Historiques du monument aux morts, œuvre du sculpteur Firmin Michelet,  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

### 2°) Conseil Communautaire du 11 Juillet à Fabrezan

Mme le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Juillet à 18h15. Elle invite l'ensemble du conseil municipal à y participer.

### 3°) Inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade

Mme le Maire rappelle que l'inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade aura lieu le **29 Juin à 18h30**, suivie d'un apéritif dînatoire.

### 4°) Diffusion du livret « histoire, patrimoine, culture »

Mme le Maire informe l'assemblée de l'édition et de la distribution à la population du livret « histoire, patrimoine, culture » dans lequel ont été insérés le résultat du questionnaire « Bien vivre au village », l'agenda des festivités de l'été et une information sur le transport à la demande.

Elle rappelle tous les moyens de communication mis en place par la Municipalité :

Panneaux informations extérieurs, page facebook, site internet, réunion publique à Villerouge la Crémade, mailings et téléphone portable et présente un nouveau moyen de communication appelée « PANNEAU POCKET » mis à la disposition des administrés, **il suffit de télécharger l'application sur leur smartphone.**

### 5°) Sécurisation des entrées de village et de la traverse de Villerouge

Mme le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études INDIS, missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au croisement de l'avenue Saint-Marc et sur la traverse de Villerouge, déposera la demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France en juillet, l'appel d'offres sera lancé par la suite pour un **démarrage des travaux aux environs du mois de Novembre.**

### 6°) Mutation d'un agent

Mme le Maire informe l'assemblée de la mutation d'un agent municipal aux services techniques de la CCRLCM au 1<sup>er</sup> août 2018.

### 7°) informations des adjoints dans leurs délégations :

- Mr Blanquer informe que les WC ont été réalisés aux bains douches par les services techniques ainsi que l'aménagement d'un placard au foyer.
- Mr Bouamriou expose qu'un conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 juin. Des WC aux normes PMR seront réalisés à côté du local pétanque **par les associations locales ; la Mairie fournira les matériaux.**  
Le prochain conseil d'école aura lieu le 26 Juin et le repas de l'école se déroulera le 29 Juin.

Il prend également contact avec plusieurs entreprises pour solliciter des devis concernant la réfection du sol et de la toiture de la salle polyvalente. Une demande de subvention sera déposée en octobre.

- Mme Ballester rappelle le déroulement des festivités du 21 Juin, 14 Juillet et 15 Août.  
Elle informe également que la journée « artistes en campagne » initialement prévue à Fabrezan se déroulera à Saint-Laurent de la Cabrerisse, la salle des fêtes n'étant pas assez grande pour recevoir tous les exposants.
- Mme BARO informe l'assemblée que **Lucile BLANC, native de Fabrezan, se produira en concert le jeudi 8 Août à partir de 21h sur la place Saint Hubert.**  
Une marche des conteurs aura lieu le 9 Août avec réception des marcheurs et des conteurs à Villerouge à 16h30. A cette occasion, à 21h une soirée contes aura lieu à la chapelle Notre Dame de Consolation, entrée gratuite.  
La Directrice du service culturel de la CCRLCM s'est rendue au Musée Charles Cros pour proposer un spectacle en novembre prochain.

***Mme le Maire informe qu'aucune subvention n'a été attribuée par le département et l'agence de l'eau concernant la deuxième tranche de réfection du réseau d'eau potable et la création d'un poste de refoulement avenue de l'ancienne Gare.***

***Une rencontre avec les services de VEOLIA et de l'ATD aura lieu à la Mairie le 25 Juin afin de porter une réflexion sur la priorité des travaux à réaliser afin d'améliorer le rendement de la distribution d'eau potable sur le village.***

Mme le Maire a levé la séance à 22h25.

#### INTERVENTION DU PORTEUR DE PROJETS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Mme Jacqueline ROUGER a présenté le bilan des questionnaires « Bien vivre au village » distribués à la population
- Un état des lieux concernant l'emplacement des containers et des colonnes a été réalisé. La commission note qu'ils sont en nombre suffisants mais mal répartis sur le territoire. ***les propositions seront étudiées par la commission travaux-voirie.***
- La commission mène une réflexion sur les actions à mener pour le respect de l'environnement sur la commune.
- La commission propose de réfléchir à une animation autour du Moulin de la Serre.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, CARILLO Alain.

**Absents excusés** : PLOQUIN Nadine qui a donné procuration à GÉA Isabelle et SUDRE Danielle qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

**TARIFS REPAS DES ESTIVANTS DU 15 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas des estivants à 15 € par adulte et 12 € par enfant jusqu'à 12 ans.

**EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE**

Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à l'alimentation de la parcelle AD n°329 (Villeroige la Crémade).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs de **4548€** (soit 60% du montant total).

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,**

**RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS 2018**

**Le Conseil Municipal approuve le recrutement de 10 agents saisonniers durant la prochaine saison estivale, soit du 2 Juillet au 31 Août 2018**

Chaque agent effectuera 70 heures (soit deux semaines) et sera rémunéré sur la base de traitement des adjoints techniques territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon.

**EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Considérant que les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité :**

- **D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de l'Aude.**

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLU**

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2008.

Depuis lors, le régime juridique des P.L.U. a été largement modifié par plusieurs textes fondateurs parmi lesquels :

- **La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**, dite Loi Grenelle II, qui place le développement durable au cœur des projets de territoire,
- **La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**, dite Loi ALUR, qui consacre les principes de densification, de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et qui engage un mouvement de modernisation de fond et de forme des P.L.U. La loi ALUR a notamment eu pour effet de supprimer le coefficient d'occupation des sols (COS).

Compte tenu de ces évolutions, la commune entend faire évoluer son document afin de disposer d'un outil de planification modernisé et performant lui permettant de définir un nouveau parti d'aménagement à moyen et long termes.

Dans ce contexte, en application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme visent à :

- **La préservation des espaces naturels et des paysages, les rives de l'Orbieu, la vallée de l'Orbieu**
- **La protection de l'activité agricole, et le maintien des milieux ouverts**
- **La protection de la biodiversité, zone Natura 2000, continuités écologiques et TVB présentes**
- **La prise en compte des risques naturels et technologiques, PPRI, PPRIF**
- **La gestion économe de l'espace, étude de densités des quartiers pavillonnaires, études de reconversion du centre historique**
- **L'équilibre entre renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, l'adaptation des surfaces ouvertes à l'urbanisation**
- **La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, notamment le centre historique, le quartier de la tour,**
- **La mise en valeur de l'espace urbain global: entrées de villes, traversée, liaisons piétonnes**
- **Le développement des activités économiques à vocation touristiques: démarche village d'art avec la tour**
- **Le développement des équipements associés au vieillissement de la population et à la mixité de celle-ci au niveau du village: création d'un quartier comprenant une résidence mixte seniors/ jeunes**

En application de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, Madame le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les modalités de concertation suivantes :

- **Informations sur le site internet de la commune et affichage dans les panneaux d'information au public, après chaque étape de l'élaboration (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement)**
- **La tenue de trois réunions publiques**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **PRESCRIRE la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;**
- **APPROUVER les objectifs poursuivis afférents au Plan Local d'Urbanisme tels que proposés dans la présente délibération ;**
- **APPROUVER les modalités de concertation avec le public afférente au Plan Local d'Urbanisme, telles que proposées dans la présente délibération ;**
- **MANDATER Madame le Maire pour diligenter et lui donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme ;**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan Local d'Urbanisme au budget des exercices concerné.**

### **ETUDE FAISABILITE DU DONJON, DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la consultation de plusieurs architectes, Mme le Maire expose que le coût de l'étude préalable de faisabilité du Donjon s'élève à 6500€ HT.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTER la réalisation de l'étude de faisabilité du Donjon de Fabrezan**
- **SOLLICITER une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'effectuer, presque 20 ans après la dernière restauration, une visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan afin de permettre à cet instrument de fonctionner dans les meilleures conditions.

Vu le devis de la manufacture d'Orgues Claude BERGER pour montant de 4050€ HT, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTER la visite de contrôle accord général de l'orgue de l'église paroissiale de Fabrezan**
- **SOLLICITER une aide auprès des services de la DRAC à hauteur de 30%**

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1°) Protection du Monument aux Morts à la Conservation Régionale des Monuments Historiques

Mme le Maire expose au conseil municipal la demande de la DRAC pour une éventuelle protection à la conservation régionale des Monuments Historiques du monument aux morts, œuvre du sculpteur Firmin Michelet,  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

### 2°) Conseil Communautaire du 11 Juillet à Fabrezan

Mme le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Juillet à 18h15. Elle invite l'ensemble du conseil municipal à y participer.

### 3°) Inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade

Mme le Maire rappelle que l'inauguration de la station d'épuration du hameau de Villerouge la Crémade aura lieu le **29 Juin à 18h30**, suivie d'un apéritif dînatoire.

### 4°) Diffusion du livret « histoire, patrimoine, culture »

Mme le Maire informe l'assemblée de l'édition et de la distribution à la population du livret « histoire, patrimoine, culture » dans lequel ont été insérés le résultat du questionnaire « Bien vivre au village », l'agenda des festivités de l'été et une information sur le transport à la demande.

Elle rappelle tous les moyens de communication mis en place par la Municipalité :

Panneaux informations extérieurs, page facebook, site internet, réunion publique à Villerouge la Crémade, mailings et téléphone portable et présente un nouveau moyen de communication appelée « PANNEAU POCKET » mis à la disposition des administrés, **il suffit de télécharger l'application sur leur smartphone.**

### 5°) Sécurisation des entrées de village et de la traverse de Villerouge

Mme le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études INDIS, missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au croisement de l'avenue Saint-Marc et sur la traverse de Villerouge, déposera la demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France en juillet, l'appel d'offres sera lancé par la suite pour un **démarrage des travaux aux environs du mois de Novembre.**

### 6°) Mutation d'un agent

Mme le Maire informe l'assemblée de la mutation d'un agent municipal aux services techniques de la CCRLCM au 1<sup>er</sup> août 2018.

### 7°) informations des adjoints dans leurs délégations :

- Mr Blanquer informe que les WC ont été réalisés aux baignoires par les services techniques ainsi que l'aménagement d'un placard au foyer.
- Mr Bouamriou expose qu'un conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 juin. Des WC aux normes PMR seront réalisés à côté du local pétanque **par les associations locales ; la Mairie fournira les matériaux.**  
Le prochain conseil d'école aura lieu le 26 Juin et le repas de l'école se déroulera le 29 Juin.



Il prend également contact avec plusieurs entreprises pour solliciter des devis concernant la réfection du sol et de la toiture de la salle polyvalente. Une demande de subvention sera déposée en octobre.

- Mme Ballester rappelle le déroulement des festivités du 21 Juin, 14 Juillet et 15 Août.  
Elle informe également que la journée « artistes en campagne » initialement prévue à Fabrezan se déroulera à Saint-Laurent de la Cabrerisse, la salle des fêtes n'étant pas assez grande pour recevoir tous les exposants.
- Mme BARO informe l'assemblée que **Lucile BLANC, native de Fabrezan, se produira en concert le jeudi 8 Août à partir de 21h sur la place Saint Hubert.**  
Une marche des conteurs aura lieu le 9 Août avec réception des marcheurs et des conteurs à Villerouge à 16h30. A cette occasion, à 21h une soirée contes aura lieu à la chapelle Notre Dame de Consolation, entrée gratuite.  
La Directrice du service culturel de la CCRLCM s'est rendue au Musée Charles Cros pour proposer un spectacle en novembre prochain.

***Mme le Maire informe qu'aucune subvention n'a été attribuée par le département et l'agence de l'eau concernant la deuxième tranche de réfection du réseau d'eau potable et la création d'un poste de refoulement avenue de l'ancienne Gare.***

***Une rencontre avec les services de VEOLIA et de l'ATD aura lieu à la Mairie le 25 Juin afin de porter une réflexion sur la priorité des travaux à réaliser afin d'améliorer le rendement de la distribution d'eau potable sur le village.***

Mme le Maire a levé la séance à 22h25.

#### INTERVENTION DU PORTEUR DE PROJETS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Mme Jacqueline ROUGER a présenté le bilan des questionnaires « Bien vivre au village » distribués à la population
- Un état des lieux concernant l'emplacement des containers et des colonnes a été réalisé. La commission note qu'ils sont en nombre suffisants mais mal répartis sur le territoire. ***les propositions seront étudiées par la commission travaux-voirie.***
- La commission mène une réflexion sur les actions à mener pour le respect de l'environnement sur la commune.
- La commission propose de réfléchir à une animation autour du Moulin de la Serre.